

Aménagement des épreuves du DNB - 2019

Chers Parents,

Nous vous informons de la mise à disposition des procédures pour les demandes d'aménagement d'épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB).

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Les demandes d'aménagement pour l'examen sont indépendantes des aménagements accordés en cours d'année.
Même si un élève bénéficie d'un PAP, PPS, ...vous devez effectuer une nouvelle demande pour l'examen.
- La procédure se fait UNIQUEMENT en ligne (télé-service), suivant la procédure jointe.

ATTENTION : La date limite de dépôt des dossiers est fixée au :
Vendredi 21 décembre 2018 (dernier délai)

Cyril GAMBINI
Chef d'établissement